

# BAC

SNCA e.i.L Convergence

e. comme Efficacité  
i. comme Indépendance  
L. comme Laïcité

# BULLETIN DES AGREGES ET DES CERTIFIES N° 63

Janvier à Mars 2017

TRIMESTRIEL  
Prix : 1 €uro

Edito

Bulletin des Agrégés et Certifiés de

l'Education Nationale

**SNCA**

Certifiés, Agrégés e.i.L.

**C**onvergence

5, rue Clisson 75013 Paris

06 84 57 20 75 & 01 53 94 07 53

FR41@orange.fr

gc.roche@orange.fr

www.snca-nat.fr

## SOMMAIRE

du seul BAC authentique

Une fonction régaliennne menacée

L'Ecole en état d'urgence

L'aide personnalisée pour tous

Les nouveaux cycles la fuite...

Le PPCR : vers une revalorisation ?

Les ATT ou le non droit

la MLDS et l'enseignement pro

Informatique, ministère et syndicats

Convergence et Services Publics

Le congrès fédéral

Notes et rapport sur le bac pro 3 ans

**BAC n° 63**

**Janv. à Mars 2017**

**TRIMESTRIEL**

**Directrice de la Publication**

**Françoise ROCHE**

**N° CPPAP : 09075S 06175**

**N° ISSN : en instance**

**CONCEPTION &**

**REALISATION**

**au siège**

**5, rue Clisson 75013 PARIS**

## MOTION FINALE DU CONGRÈS DE PARIS XII<sup>ème</sup> OU COMMENT LE LIBÉRALISME TUE L'ECOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Beaucoup d'absences pour cause de froid et de grippe, ce 21 janvier 2017 ; mais, dans un établissement voué à être reconstruit sous peu et mal chauffé comme le sont tous les EPLE le samedi matin, les travaux vont bon train.

Avec des digressions, voire des a parte les débats s'organisent autour de deux axes :

1. L'Education Nationale : une fonction régaliennne,
2. L'Etat toujours dans l'urgence face à sa responsabilité éducative.

Bien entendu, d'autres sujets sont abordés et les discussions se poursuivent autour de la table de déjeuner dans un restaurant proche de la Porte Dorée.

## **I – Une fonction régaliennne menacée par le libéralisme**

A propos du problème de l'amiante au lycée Louis-Davier de Joigny et de la piste proposée par l'ARS (agence régionale de santé) de Bourgogne-Franche-Comté pour le résoudre (faire intervenir l'inspection de travail de l'Yonne), est posée d'emblée la question des rapports entre l'Education Nationale et les collectivités territoriales en charge des établissements scolaires. De plus en plus, les collectivités s'adressent directement aux gestionnaires, agents comptables, des établissements pour décider des travaux à effectuer et des équipements à installer, sans s'adresser aux chefs d'établissement pourtant seuls responsables aux yeux de la loi. Beaucoup trop de chefs d'établissement laissent faire, soit par manque d'intérêt, soit pour avoir la paix. La première conséquence est une tendance trop humaine à se mêler de ce qui ne vous regarde pas : les collectivités territoriales débordent de leurs attributions de gestionnaires patrimoniaux et s'immiscent dans les prérogatives pédagogiques des personnels de l'Education Nationale.

Dernier exemple en date : un élu départemental incite par diverses pressions les établissements à se connecter à l'outil pédagogique informatique qu'il a fait mettre en place plutôt qu'à celui prévu par l'Etat, et cela en dépit de la loi qui interdit cette substitution.

Sur le plan strictement matériel, il y avait naguère un dialogue de gestion entre la collectivité et le chef d'établissement pour tout ce qui concernait les aménagements nécessaires ; ce dialogue est souvent tombé aux oubliettes ...

Désormais, le gestionnaire jouit, de fait, d'une autorité que la loi ne lui attribue pourtant pas et préside en sous-mains aux inflexions pédagogiques puisqu'il tient les cordons de la bourse dont il lui est demandé de les serrer le plus possible ; Bercy commande autant à la DGRH qu'au gestionnaire du plus humble collège de la ruralité profonde, là, pourtant, où l'exigence de la Nation, même bafouée, est évidente : donner à la République des citoyens libres car instruits et bien formés.

La course aux élections présidentielles et législatives entraîne des prises de position tranchées. Ainsi Benoist APPARU, ex-porte-parole d'Alain JUPPE, rallié à François FILLON\*, candidat LR et apparentés, milite sans vergogne pour la privatisation des secteurs publics de santé et d'éducation ...

**Le congrès réaffirme que, pour le SNCA e.i.L. Convergence et sa Fédération, les services publics, y compris l'institution de l'Ecole publique et laïque, sont la concrétisation de la devise républicaine Liberté Egalité Fraternité ; c'est pourquoi il condamne tout ce qui tend à diminuer ou entraver la fonction régaliennne de l'Etat en matière éducative.**

Un autre aspect du désengagement de l'Etat que condamne fermement le congrès est la répétition des entorses faites à l'obligation de mixité sociale. Du jour où l'Education Nationale a permis que la carte scolaire soit à géométrie variable, elle a encouragé les familles nanties économiquement et/ou culturellement à s'opposer à la mixité sociale dès l'école élémentaire. Récemment, dans le XVIIIème arrondissement de Paris, le projet de fusionner deux collèges, l'un, petit, ayant bonne réputation, et l'autre, plus grand, où sont scolarisés beaucoup d'enfants issus de l'immigration récente, a provoqué une levée de boucliers de la part des associations de parents d'élèves du premier collège. A ce propos, le phénomène de ghettoïsation qui marque de plus en plus la société française et encourage le communautarisme toujours anti-laïque, est parti d'une impulsion donnée par ceux qui, voulant se protéger de nouveaux contacts sociaux, ont choisi l'entre soi plutôt que l'ouverture aux autres préconisée par la République Universelle.

La mixité sociale passe sans doute par une politique du logement qui échappe aux champs réservés à l'Education Nationale ; mais les deux collèges en question, du XVIIIème, montrent que, dans la juxtaposition sinon la fusion, il y a plusieurs types de logements dans cet arrondissement et que le problème n'est pas seulement lié à une localisation géographique des élèves et de leurs parents : il y a, pour certains de ces derniers, un déficit de l'adhésion aux valeurs républicaines. Il y a gros à parier pourtant qu'ils sont, eux aussi, passés par l'Ecole de

la République ... Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que date, au sein de l'Ecole Publique même, le recul de l'adhésion aux principes qui la fondent.

Le problème récurrent de l'absentéisme scolaire (jusqu'à 30 % dans certains établissements) et la persistance du refus qu'oppose l'institution au recours aux bons outils pour l'éradiquer, manifestent malheureusement que **non seulement l'obligation de mixité sociale est bafouée mais l'obligation scolaire elle aussi** ... Voilà de bons arguments pour Monsieur le Député APPARU et ses amis libéraux qui ne sont pas tous, hélas, chez LR !

## II- L'Ecole en état d'urgence permanent : la technocratie contre la démocratie

Si tout le monde s'accorde à reconnaître qu'en dépit de tout, « le job est fait » et que la plupart des profs reste motivée, le constat est là que l'échec scolaire ne régresse pas et que les démissions de jeunes professeurs sont nombreuses. Au-delà des insuffisances notoires des rémunérations dans l'Education Nationale dont il sera question dans une autre partie de cette motion générale, le rythme accéléré des réformes qui se succèdent à chaque nomination d'un nouveau ministre de l'Education Nationale, ou quasiment, est révélateur du fonctionnement libéral du système éducatif.

Bien évidemment, quand Vincent PEILLON succède à Luc CHATEL et dévoile sa réforme des rythmes scolaires, il ne l'a pas sortie de son attaché-case ! Elle lui est fournie, clef en main, par les experts et technocrates qui travaillent au ministère à trouver les formules « pédagogiques » qui coûteront le moins cher possible à l'Etat ; même chose quand Luc CHATEL avait succédé à François FILLON et annoncé sa réforme des lycées mise en place à un train d'enfer ; même chose, toujours, quand la jeune femme au sourire inoxydable, qui remplace le météore Benoit Hamon successeur de PEILLON, présente, à peine installée au 110 de la rue de Grenelle, et en un tourne main, sa réforme des collèges, de la sixième à la troisième simultanément ! Du jamais vu !

Ces réformes, quelle que soit l'étiquette politique du ministre qui promeut l'une ou l'autre, ont toutes le même objectif, faire maigrir le mammouth, même si cette cure d'amaigrissement mal conçue génère échec et décrochage pour trop d'élèves ; elles manifestent aussi un profond mépris pour le fonctionnement de la démocratie en substituant le travail de technocrates n'ayant que peu d'intérêt pour la réussite des élèves, aux débats de **la représentation nationale qui devrait être saisie prioritairement quand il s'agit de l'éducation des enfants de la République**. Dans les faits, les débats parlementaires sur l'Ecole et son devenir restent empreints d'idéologie et sont rarement révélateurs d'une vraie réflexion tant sur le « *sens de l'Ecole* » que sur le « *sens du métier* »\*\* des personnels de cette école. Paresse, manque d'intérêt, autocensure ? La classe politique se laisse dicter ses choix par l'« énarchie » qui fait carrière plutôt qu'elle ne sert la Nation !

La révérence de cette classe politique pour l'« énarchie » qui formate les services publics au gabarit du libéralisme est du même tonneau que celle à l'égard de la bureaucratie de l'Union Européenne qui vide l'Etat Nation de sa substance et se joue de la souveraineté des peuples.

Pas étonnant dans ces conditions que l'écart se creuse entre l'école de la réussite et l'école de l'échec, tout comme dans la société s'accroissent les inégalités. Il arrive même que ce soit l'école qui aggrave la situation ! Le regard torve de la Cité sur son Ecole vaut bien celui désabusé de l'Ecole sur la Cité.

## III- L'aide personnalisée pour tous les élèves a-t-elle un avenir ?

Partons d'une anecdote.

Malika est une élève sérieuse qui se pose des questions sur son avenir après la troisième. Elle souhaite s'orienter vers une carrière paramédicale, mais elle peine en mathématiques. Avec

sa maman, elle consulte la conseillère d'orientation qui, au vu des résultats en français, en langues vivantes, en histoire-géo, insiste pour que Malika abandonne son projet pour une option professionnelle plus littéraire. Mais Malika veut améliorer ses résultats en mathématiques pour exercer un métier dont elle sent qu'il lui conviendra. A quoi la conseillère d'orientation répond en se tournant vers la maman : « Eh bien, dans ce cas, inscrivez Malika à ... (elle nomme une boîte privée spécialisée dans le bachotage) ! »

La maman répond que ça coûte cher et qu'elle pense qu'il doit bien exister une solution dans l'Ecole de la République. Elle a raison et tort à la fois.

Le prof de math - pas nécessairement celui de Malika - a, dans son emploi du temps, une division du même type que celle d'où elle vient. Il y enseigne 4 h par semaine réparties ainsi : 3 h avec la classe entière, 1h d'aide personnalisée dont devraient bénéficier les élèves qui se trouvent dans une situation analogue à celle de Malika. La plupart du temps, il préfère, comme ses confrères d'ailleurs, faire des maths avec la classe entière 4 heures par semaine, quitte une ou deux fois en passant, à faire du soutien avec les quelques élèves qui en ont le plus besoin. C'est le choix pédagogique qu'il a fait, vu le contenu et l'ampleur du programme. C'est ainsi que l'aide personnalisée inscrite dans la loi ne s'applique que très partiellement. Est-ce la faute du prof, des profs ? Non, pas vraiment. C'est plutôt la façon malthusienne dont est conçue l'aide personnalisée qui est à mettre en cause. Tous les élèves de la division du prof de math, et Malika, si elle est son élève, encore plus, ont besoin de faire 4 h de maths pendant les 36 semaines de l'année scolaire. Sauf que Malika a besoin de plus de 4 h pendant un certain temps du moins.

Or que fait la loi, en l'occurrence une loi inadaptée au projet pédagogique cohérent de donner un peu plus de math à Malika ? Elle donne moins à tout le monde y compris à Malika à laquelle elle accorde magnanimement quelques rognures de ce qui a été enlevé à tous les élèves !

L'égalité des droits peut-elle se réaliser par le bas ? Chacun a-t-il droit à avoir le moins possible ?

Le SNCA e.i.L. Convergence et sa Fédération revendiquent autre chose.

A côté de la dotation globale, mais complètement détachée d'elle, il faut **allouer une somme au chef d'établissement qui la gèrera avec le conseil pédagogique pour mettre sur pied, au coup par coup et au cas par cas, les procédures de soutien et d'aide personnalisée nécessaires pour quelques élèves qui ne sont d'ailleurs pas tout le temps les mêmes. Ce qui importe, c'est un traitement adapté et réactif aux difficultés rencontrées par les élèves que seul un volant garanti et continu en heures-postes et heures supplémentaires peut permettre.** C'est une proposition qui n'enlève rien à Paul pour habiller Jacques ; qui permet de les habiller l'un et l'autre correctement et qui par conséquent échappe à la tendance malthusienne accrochée au libéralisme, comme son chien à saint Roch.

A l'heure où on parle d'autonomie à tort et à travers, il y aurait là une véritable autonomie pédagogique des établissements pour sortir des slogans et concrétiser la volonté politique d'une Ecole travaillant à la réussite de tous les élèves.

Pour abonder cette cagnotte de l'aide personnalisée qui doit être disponible à tout moment, il y a les subventions de l'Etat, des collectivités, celles des entreprises privées sur le modèle du FEJ (fonds d'expérimentation pour la jeunesse) qui naguère finançait les internats d'excellence, lesquels ont été supprimés brutalement pour être remplacés par les activités périscolaires dans le primaire. Les internats d'excellence marchaient bien ; non seulement ils apportaient davantage d'enseignement et de culture à ceux qui en bénéficiaient, mais ils avaient un effet d'entraînement sur les autres élèves de l'établissement, alors que les activités périscolaires inscrites dans l'emploi du temps des écoliers sont plus proches du fiasco que du satisfaisant ! Voilà encore un effet néfaste du malthusianisme libéral qui enlève aux uns (les élèves des internats d'excellence) ce qui marchait bien sans nuire aux autres pour le donner à

d'autres (sous forme d'activités périscolaires) qui n'ayant que des miettes en profitent mal ou pas du tout...

Pour en revenir à cette cagnotte de l'aide personnalisée, il y a aussi le fonds de réserve qui ne doit être ni thésaurisé ni transformé en portefeuille actionnarial ! La loi l'interdit, mais certains chefs d'établissement le font.

#### **IV- Les nouveaux cycles ou la fuite en avant**

Il y a quelques années – c'était pendant la mandature de Nicolas SARKOZY – le SNCA e.i.L. Convergence a été auditionné par la commission parlementaire Education et Culture sur la pertinence et les résultats du socle commun. Il avait clairement dit alors que **le socle commun, c'est-à-dire la base indispensable à l'acquisition d'autres savoirs, doit être construit solidement dès le cycle primaire, école maternelle et élémentaire.**

Qu'en est-il aujourd'hui ? Après les rythmes scolaires, les cycles d'apprentissage sont remis en cause.

Ne serait-il pas plus pertinent de lier le CM1, le CM2 et la sixième ? Et, un peu plus tard, la 3<sup>ème</sup> et la 2<sup>de</sup> ?

Que voilà, sous l'inévitable charabia pédagogue, un bel aveu d'impuissance par ceux-là même qui pondent technocratiquement les réformes scolaires, en veux-tu, en voilà !

Si la sixième doit être en continuité avec les cours moyens de l'école élémentaire, c'est que celle-ci n'a pas fourni aux élèves le socle commun dont leurs grands-parents et arrière grands-parents disposaient avant l'entrée en sixième à laquelle la plupart d'entre eux n'accédaient d'ailleurs pas. Si une seconde de détermination doit faire équipe avec la troisième, c'est que la vocation à l'orientation de cette dernière n'a pas fonctionné correctement ... Tout cela est navrant, d'autant plus que l'habillage exigé par la «com», euh, la communication, présente ce double échec dans l'acquisition des savoirs et l'orientation des élèves comme le *ne plus ultra* de la modernité éducative !

Et que reste-t-il du collège, ce collège unique et intangible qui perd sa tête et sa queue ?

Voilà des gens qui depuis des décennies nous vendent de la marchandise frelatée et qui prétendent aujourd'hui refonder l'Ecole de la République, pour refonder la République elle-même, s'il vous plaît, sur la lise malodorante de leurs coûteux échecs à répétition, coûteux pour des générations d'élèves, pour leur familles, pour la Nation et dont la seule justification est le dégraissage du mammoth, voire son dépeçage et son équarrissage.

Vous avez dit « productivité » ? C'est carrément du sabotage !

Avec des effets pervers sur l'enseignement supérieur.

A Paris, il y a bon an mal an environ 6000 lycéens qui obtiennent le baccalauréat S, S comme **scientifique**. Ils sont venus de la 3<sup>ème</sup> d'orientation et viendront aussi désormais de la seconde de détermination. Que deviennent-ils ? A la rentrée suivante, il y en a 1000 seulement à être en fac de sciences ... Les autres font tout autre chose ou s'inscrivent en classes de BTS qui ont été créées pour les bacheliers techno et pro lesquels, ne trouvant pas de place, se rabattent sur la fac où ils échouent lamentablement dès le premier trimestre.

C'est cela une école « inclusive » et « bienveillante » ?

Une chose est sûre : elle « fragilise » des générations de jeunes gens.

Il faut donc **revenir aux fondamentaux de l'Ecole Laïque qui répondent aux exigences de la Nation : le primat de l'intérêt général sur les intérêts très particuliers des tenants et profiteurs du libéralisme économique i.e. du capitalisme, et la nécessité de donner à la République des défenseurs et des citoyens libres parce que bien instruits et formés.**

La frénésie de réformes visant toutes à faire des économies, est rendue possible par un système fondé sur la dictature qu'exerce, aux dépens du politique en général et du législatif en

particulier, une bureaucratie « énarquique » aux ordres de l'idéologie libérale qui sous-tend ce système. Elle exprime surtout un grand mépris pour les élèves et leurs professeurs.

Sans compter la Nation.

Sans compter la République.

## V- Le PPCR : vers une revalorisation salariale ?

Le PPCR n'est pas une nouvelle technologie pour détecter les obstacles avant de tomber dessus, ni le moteur haut de gamme pour gagner le Dakar ; c'est tout bonnement la dernière trouvaille gouvernementale pour *Parcours Professionnel Carrière et Rémunération*. Toutes les organisations syndicales administratives et *Wikipédia* vous expliqueront dans le détail comment ça fonctionne ! La mise en place du PPCR s'accompagne d'une revalorisation salariale ponctuelle qui ne doit rien au hasard même si, officiellement, elle n'a rien à voir avec la concomitante ouverture de la campagne électorale ...

Pour sa part, le congrès a constaté :

1. Que sous prétexte de simplification du suivi des carrières, la part du subjectif dans l'évaluation des personnels s'élargit ;
2. Que la simplification apparente par la fusion de la classe normale et de la hors classe n'empêche pas celle-ci d'exister, même chapeauté par la création d'une classe exceptionnelle, et entraîne le rétrécissement de l'accès à l'une et l'autre : il y aura beaucoup d'appelés et peu d'élus
3. Que le malthusianisme libéral est toujours sous-jacent puisque ceux qui ont déjà beaucoup auront encore plus et ceux qui n'ont pas grand-chose n'en auront pas davantage.

Quant à la revalorisation salariale qui vient comme un point d'orgue mis à la modernisation des métiers de l'Education Nationale, elle n'est pas non plus avare – c'est le cas de le dire – en dérobades devant la vraie question de l'augmentation substantielle des personnels de l'Ecole de la République relevant de la FP d'Etat et de la FP territoriale.

Il y a l'augmentation du point d'indice ... Ce n'est pas trop tôt, après des années de gel de sa valeur ! Mais le chouia dont il est augmenté s'étalant sur plusieurs années, permet d'affirmer que pour faire fortune, il vaut mieux faire autre chose que prof !

Il est vrai, et cela est une revendication du SNCA e.i.L. Convergence, que certaines **primes et indemnités seront intégrées au salaire brut, ce qui sera bénéfique lors du calcul des pensions**. Mais tous les fonctionnaires ne bénéficient pas de primes et/ou d'indemnités ; et, hors le chouia d'augmentation du point d'indice, il n'y a pas de revalorisation du salaire brut. Ce qui rend les heures supplémentaires « nécessaires »...

Le congrès refuse de voir dans cette aumône l'amorce d'une nouvelle politique salariale de l'Etat envers ses agents ; il estime, au contraire, que, là encore, le libéralisme fait son nid, qui prétend stupidement que le travail coûte cher ! Le travail, y compris celui qui consiste à former ou contribue à former de jeunes esprits, est la seule activité humaine produisant des richesses : sans travail, aucune richesse n'est créée, aucune production primaire ou élaborée n'est possible.

Le congrès exige une vraie politique salariale de la part de l'Etat pour la relance de l'emploi et de l'activité économique et rappelle les mandats du SNCA e.i.L. Convergence pour trouver le financement de ces relances :

1. **Moratoire sur la dette publique (Etat, collectivités territoriales, sécurité sociale)**
2. **Audit pour départager la dette productive de celle qui ne l'est pas**
3. **Remboursement de la dette productive après renégociation de son intérêt et de son rééchelonnement**
4. **Instauration de la Taxe Tobyn**

**5. Application du résultat du referendum de 2005 afin de rendre à l'Etat la souveraineté que lui a déléguée le Peuple des citoyens, souveraineté incluant celle sur sa monnaie et son budget.**

## **VI- Les ATT ou le non droit**

Nos camarades ATT, ex-TOS, personnels majoritairement de catégorie C, ont été livrés par leur employeur, l'Etat, à de multiples employeurs, les collectivités territoriales. Cela donne beaucoup d'ambiguïté à leur présence dans les collèges et les lycées. En effet, leur employeur, comme on l'a vu à propos des travaux à entreprendre dans les établissements, s'adresse directement à celui qu'il considère comme leur chef de service, le gestionnaire ou plutôt l'agent comptable, même si, en fait et en droit, il n'est que le délégué du chef d'établissement. Rappelons qu'en matière d'argent, c'est le chef d'établissement qui est le seul responsable, le seul **ordonnateur** des dépenses ; mais les habitudes, et surtout les mauvaises, se prennent vite ; ainsi, notre agent comptable peut sans vergogne exercer une véritable tyrannie sur ses collaborateurs ATT puisque le vrai chef de service ferme souvent les yeux et que l'employeur y trouve son compte.

**La loi inclut les ATT dans l'équipe éducative et en fait des membres actifs du projet d'établissement ;** or, combien d'entre eux sont tenus au courant des « réformes » qui s'abattent sur lui au gré des changements ministériels ?

Non seulement, **il faut que les ATT participent au CA, mais il faut aussi qu'ils y fassent entendre leurs voix pour dire, certes, ce qui ne va pas, ou va bien, pour eux, par exemple dans leurs rapports avec leur chef de service ou son délégué, et pour demander qu'on ne les oublie pas lorsqu'il s'agit d'informer les personnels des innovations qui touchent autant la gestion que la pédagogie de l'établissement.**

Les ATT ne sont pas transparents : si le travail qui leur est confié n'est pas fait, chacun s'en aperçoit très vite ... Ils ne doivent pas l'être non plus en tant qu'individus et groupe d'individus. Ce sont des travailleurs rendant un service à la collectivité scolaire : **leurs droits de travailleurs doivent être reconnus ; ce sont des citoyens dont les droits ne doivent pas rester au vestiaire dès qu'ils y revêtent leurs tenues de travail ; ce sont des êtres humains qui ont droit au même respect de leur dignité que tous les autres êtres humains.**

Dans la mesure où le secrétariat national reprendra contact avec des collectivités territoriales, il mettra à l'ordre du jour des audiences qui lui seront accordées le sujet des ATT victimes du non droit où les tient l'ambiguïté de leur position dans les établissements scolaires.

## **VII- Le point sur la MLDS et l'enseignement pro**

### **A) La MLDS**

Le congrès se tient à un moment fort de l'histoire de la MLDS et de ses personnels : le ministère reconnaît enfin que la CPIF est un métier de l'Education Nationale et que les personnels qui l'exercent sont des enseignants à part entière. Il y a toutefois beaucoup d'erreurs dans la circulaire 2016-212 du 30 décembre 2016 qui valide et le métier de CPIF et les enseignants coordinateurs qui l'exercent, ainsi que dans les documents annexes. Quant au contentieux financier, il est loin d'être réglé en dépit des annonces faites à ce sujet. Le SNCA e.i.L. Convergence, pour synthétiser, d'une part, les revendications des personnels qui veulent se voir appliquer le droit commun de l'Education Nationale et marquer, d'autre part, sur quoi il fait porter ses efforts, a soumis le mandat suivant au congrès qui l'a adopté :

- **Ouverture régulière comme pour les autres disciplines de l'Education Nationale de concours de recrutement CPIF, en CAPES, CAPLP et agrégation**
- **Mise en place d'une inspection spécifique CPIF-MLDS**
- **Mouvement des titulaires en conformité avec celui des autres corps**

- **Titularisation par liste d'aptitude plutôt que la certification pour les CDI-MLDS et par examen professionnel pour les CDD-MLDS**
- **Application immédiate, avec effet rétroactif, du système indemnitaire spécifique prévu dès novembre 2014**
- **Paiement de l'indemnité REP +**
- **Accès à la part modulable de l'ISOE pour les enseignants coordinateurs MLDS de terrain.**
- **Rétroactivité pour le paiement des indemnités prévues antérieurement par les textes et escamotées par l'incurie hiérarchique**

A l'occasion de la mobilisation des personnels MLDS de terrain depuis le mois d'octobre 2016, l'Intersyndicale MLDS-Versailles, qui avait sombré pour cause d'incompatibilité de personnes, s'est reconstituée avec la CGT, SUD, la FSU, EIL et, épisodiquement, le SGEN CFDT.

Le SNCA e.i.L. Convergence se félicite de cette convergence syndicale au bénéfice des salariés de la MLDS-Versailles.

### **B) L'enseignement pro**

Les congressistes ont déploré avec véhémence l'état désastreux dans lequel se trouve l'enseignement professionnel public et dénoncé avec force le recul que suscite la réorganisation de la scolarité pour préparer le bac pro en 3 ans, dans l'acquisition des connaissances pour une formation professionnelle réellement qualifiante.

Première remarque préalable : le groupe de pilotage qui en 2012 a été mis en place pour permettre le grand débat sur la Refondation de l'Ecole de la République, voulu par le nouveau président de la République, comptait trois personnalités dont le Recteur Christian FORESTIER, bien connu antérieurement pour les propos orduriers qu'il a tenus sur l'enseignement professionnel. Cela implique, par conséquent et dès l'origine, l'ampleur du naufrage survenu au cours du quinquennat de HOLLANDE !

Seconde remarque préalable : la création de l'enseignement pro public est une initiative de Jean ZAY, ministre du Front Populaire qui fut assassiné par la milice pétainiste en 1944. Cette initiative est une **véritable évolution révolutionnaire** au sens où l'entendent MARX et JAURES. Quand Jean-Pierre CHEVENNEMENT créa, il y a un peu plus de trente ans, le bac pro, ce fut, aussi, une **évolution révolutionnaire**.

Et voilà ce qu'ont fait de ces deux avancées révolutionnaires, réalisées dans l'intérêt et pour l'émancipation des enfants des travailleurs et des citoyens, les quinquennats successifs de SARKOZY et de HOLLANDE !

Le SNCA e.i.L. Convergence s'est arrêté sur la position suivante. Puisque le bac pro 3 ans existe, autant le faire fonctionner au mieux, dans l'immédiat ; pour cela, l'un de ces mandats adoptés lors du précédent congrès est clair :

- **Revenir à l'organisation nationale du programme non seulement dans ses contenus mais surtout dans les rythmes de son acquisition.**
  - **Seconde = consolidation : les supposés acquis antérieurs, y compris dans les comportements, sont consolidés.**
  - **Première = acquisition : les nouveaux savoirs sont acquis.**
  - **Terminale = application : ces nouveaux savoirs sont mis en application.**
- C'est pourquoi les stages doivent surtout être effectués cette année-là. \*\*\***

Les congressistes demandent donc que les pouvoirs publics s'en inspirent pour rendre à l'enseignement professionnel public sa valeur et sa dignité ainsi que son efficacité. Naguère, l'enseignement pro connaissait peu le décrochage ; les élèves en sortaient, soit avec un diplôme, le CAP, soit avec deux, s'ils avaient préparé le BEP, et même avec trois quand ils avaient poursuivi jusqu'au bac pro. De même que l'augmentation du nombre de bacheliers a bénéficié

de la création du bac pro, de même, hélas, celle des décrocheurs s'est accentuée avec la mise en place du bac pro 3 ans.

Dans la même optique, **les congressistes ont dénoncé le dévoiement de l'orientation des bacheliers S : ils ne doivent pas avoir leur place dans les classes de BTS ni dans les IUT créés pour accueillir les bacheliers techno et pro.** Ce *hold up*, perpétré avec la complicité active du pouvoir asservi à l'idéologie libérale, conduit ces bacheliers vers des filières universitaires auxquelles ils ne sont pas préparés. Si on ajoute à cela une certaine mauvaise volonté de bien des Universités à se préoccuper de ce nouveau public de l'enseignement supérieur, on aboutit à son échec programmé et, si l'on peut dire, encouragé sinon souhaité !

**Croit-on que la Nation tolérera encore longtemps le peu de cas qui est fait d'une partie de sa jeunesse ?**

## **VIII- L'informatique, le ministère et les organisations syndicales**

### **A) Les OS-TIC**

En 2011 et 2014, les élections professionnelles, au sein du MENESR (ou équivalent), se sont déroulées virtuellement, à quelques exceptions près. Non seulement le vote pour les organismes paritaires s'est fait par l'intermédiaire d'un ordinateur, mais toute la campagne électorale préalable a, elle aussi, été informatisée par le ministère de l'Education Nationale. Cela a signifié que, **pendant quelques courtes semaines, toutes les organisations syndicales ont été à parité et gratuitement pour informer les électeurs que sont les collègues, de leurs options syndicales et de leurs conceptions du système éducatif.** Le SNCA e.i.L. Convergence et la Fédération EIL Convergence, au-delà des aléas que l'utilisation de ces nouvelles techniques rendait parfois un peu pénibles, ont considéré qu'il s'agissait-là d'un **apport démocratique incontestable**, ce d'autant plus que les équipements ministériels techniques, y compris la gestion des fichiers (un million de personnes, tout de même !) étaient mis à la disposition de tous.

C'est pourquoi, lorsque le ministère a proposé d'étendre la mise à disposition de ses technologies informatiques de communication (TIC) toute l'année au bénéfice des organisations syndicales (OS), le SNCA e.i.L. Convergence, en dépit des réserves qu'il émet sur le vote informatique (voir la partie suivante), a accepté bien volontiers de travailler sur ce projet.

Depuis le premier trimestre de cette année scolaire, le système TIC-OS fonctionne tant au niveau national que rectoral. Cela ne va pas sans à-coups et nécessaires mises au point. Cela du point de vue général. Mais il y a aussi le point de vue du SNCA e.i.L. Convergence, du SNEPAG e.i.L., des SYNDICATS e.i.L. Convergence ... Et ce point de vue est double :

1. Le congrès du SNCA e.i.L. Convergence valide-t-il le choix fait par sa direction et celle de sa fédération ?
2. L'équipe technique syndicale est-elle opérationnelle ?

**Les congressistes ont validé l'adhésion aux TIC-OS** et l'équipe technique a assuré qu'elle serait opérationnelle à la suite d'un stage d'initiation aimablement proposé dans l'académie de ROUEN.

Politiquement, **les congressistes souhaitent que les textes qui seront diffusés par le SNCA e.i.L. Convergence et sa fédération soient brefs et axés selon les thèmes de l'Efficacité, de l'Indépendance et de la Laïcité.**

### **B) La préparation des élections de 2018**

C'est sur la mise en fonction de ces TIC-OS que la DGRH du MENESR a décidé de préparer, très en amont, les élections professionnelles de 2018, même si leur échéance est pour une part suspendue aux résultats des élections politiques du printemps de 2017.

La DGRH souhaite que cette préparation soit un dialogue social avec les 17 organisations (dont 3 de l'enseignement privé sous contrat) ayant participé aux élections de 2014 afin de faire remonter le taux de participation et celui des suffrages exprimés.

Le Congrès a validé la participation à ces travaux du SNCA e.i.L. Convergence représentant la Fédération EIL. Il a aussi validé la position prise par le SNCA e.i.L. Convergence : **la fiabilité du vote électronique n'est pas niable ; mais sa perception comme pouvant être truqué ne l'est pas non plus et pas davantage l'argument qu'il est compliqué à mettre en œuvre. Car derrière ces arguments pour fuir le vote électronique, il y a une vraie défiance non pas à l'encontre des technologies nouvelles qui font figure d'alibi, mais à l'encontre des organisations syndicales et de l'institution elle-même**, cette défiance étant du même type que celle qui conduit à la forte abstention lors des élections politiques.

## **IX – La Convergence pour les Services Publics et quelques nouvelles pistes**

La secrétaire générale, en conclusion au congrès du SNCA e.i.L. Convergence, a rappelé qu'elle avait participé le 19 novembre 2016 aux Assises de la Convergence Nationale des Collectifs pour la défense et le développement des services publics ; qu'un premier texte sur ce sujet avait déjà été publié sur le site et qu'un autre ne manquerait pas de suivre !

Elle a également proposé de réfléchir, dans les mois qui viennent, à trois thèmes que le SNCA e.i.L. Convergence a eu l'occasion d'aborder, mais sans les explorer à fond :

- **La pédagogie du geste, pour lutter contre l'illettrisme, par exemple,**
- **L'écologie laïque pour sortir du fatras idéologique qui étouffe l'intérêt général,**
- **Le travailleur qui sur les lieux de son travail perd une partie de ses droits de citoyen.**

## **X- Le congrès fédéral**

Le congrès fédéral des SYNDICATS e.i.L. Convergence a fait suite à celui du SNCA e.i.L. Convergence. Les congressistes se sont félicités de la résurgence de la Fédération EIL et de l'esprit de LAMOURA permise par la reconnaissance du ministère.

Patrick KRZEMINSKI et Françoise ROCHE, co-secrétaires généraux provisoires, étaient démissionnaires. Ils ont tous deux été élus co-secrétaires généraux des SYNDICATS e.i.L. Convergence jusqu'au prochain congrès.

**Il ne peut être question de clore cette résolution finale sans remercier Monsieur le Proviseur de la cité scolaire Paul-Valéry qui a accueilli notre congrès dans son établissement, sinon très chaleureusement au sens premier du terme, du moins très agréablement pour quelques heures de débats intelligents et fructueux.**

*\* Au moment du congrès et de la rédaction de la motion générale y faisant suite, l'affaire du « Pénélope Gate » n'avait pas encore éclaté.*

*\*\*En décembre 2001, la toute jeune fédération EIL avait organisé un colloque à la Sorbonne sur le thème « Sens de l'Ecole, sens du métier » toujours d'actualité ...*

*\*\*\*Rapport sur les bacs pros en trois ans adopté par le congrès Dunois de juin 2014*

Après une période inévitable de mise en route, d'erreurs certainement aussi, les nouveaux bacs pros en 3 ans me semblent être entrés dans une phase de consolidation. Mais qu'en est-il réellement ? La progression pédagogique entre les 3 années est-elle vraiment mieux assurée que dans l'ancienne organisation des bacs pros ?

Comment les lycées professionnels conçoivent-ils et mettent-ils en pratique cette progression ? Mais le font-ils réellement ?

Il ne sera pas inutile de rappeler préalablement les arguments qui ont été avancés pour justifier cette nouvelle organisation des bacs pros en 3 ans au lieu de 4 ans et c'est aussi ce qui nous permettra de mieux comprendre ce qui est attendu de cette réforme.

Nous présenterons ensuite le schéma de cette nouvelle organisation qui concerne tous les bacs pros. Comme nous le verrons toute latitude est laissée aux établissements pour organiser les enseignements, répartir les horaires et fixer les objectifs. Mais c'est justement cela qui nous inquiète. Nous ne dirons pas seulement pourquoi nous avons sans doute raison d'être inquiets, nous ferons aussi **des propositions pour que la progression pédagogique entre les 3 années des bacs pros ne soit plus incertaine, aléatoire, arbitraire, parfois même inexistante, mais repose sur une base objective, rationnelle et institutionnelle.**

## I- POURQUOI UNE NOUVELLE ORGANISATION ?

### A) *Ce qui était reproché aux anciens bacs pros*

Des référentiels dépassés.

- Des filières devenues de moins en moins attractives.
- Un développement insuffisant des qualités de communication.
- Des élèves mal préparés à la poursuite de leurs études en BTS.
- Des élèves mal préparés aux nouveaux métiers dans les petites entreprises, les collectivités territoriales et les associations.
- Des équipements désuets ou inadaptés dans les établissements.

Personne ne peut contester que les anciens bacs pros avaient bien des insuffisances et qu'ils n'étaient pas assez adaptés aux nouvelles réalités économiques et sociales des métiers. Mais ces défauts pouvaient être connus depuis longtemps ! Pourquoi rien, ou pas grand-chose, n'avait-il été fait pour les corriger ? Pourquoi a-t-on attendu si longtemps ? N'aurait-il pas été préférable d'améliorer d'années en années plutôt que de tout bouleverser en une année ?

Nous avons le sentiment que des arguments *ad hoc* ont été utilisés pour justifier une réforme décidée *a priori*. Il y a plus grave : aucune sérieuse modification n'a été apportée aux référentiels ! Il est donc à craindre que cette réforme ne soit qu'apparente, en « trompe l'œil » et que sa réalité ne réside que dans la diminution d'une année dans la durée des études : 3 ans au lieu de 4 !

### B) *Qu'est-ce qui est attendu des nouveaux bacs pros ?*

- Une meilleure préparation aux nouveaux métiers au sein des petites entreprises, dans les collectivités.
- Donner une meilleure image des différentes filières des lycées professionnels pour attirer un plus grand nombre d'élèves.
- Renforcer la polyvalence pour faciliter les mobilités dans les carrières professionnelles.
- Mieux préparer les élèves à la poursuite de leurs études après le bac, en BTS.

Les objectifs sont louables et les espoirs sont grands ; nous ne contestons ni les uns ni les autres. Mais il en est des réformes comme des pédagogies, les unes et les autres ne peuvent être jugées que par leurs résultats ...

Nous nous étonnons aussi du vague et de l'inconsistance des différents textes, commentaires et directives qui ont accompagné cette réforme et qui donnent le sentiment d'une improvisation. Une réforme, pour avoir quelques chances de réussir, doit se présenter comme un ensemble cohérent et structuré où rien n'est laissé à l'arbitraire. Or il y a de nombreux vides dans cette réforme et il était trop facile et peu courageux de laisser aux projets pédagogiques des établissements le soin de remplir, de combler ces vides.

Prenons un exemple, et un exemple édifiant : le sort réservé à la certification intermédiaire, c'est-à-dire le BEP rénové. Nous ne voyons pas de réelle connexion entre ce BEP et le bac, et surtout les textes précisent que « la non-réussite à cet examen ne modifie pas le parcours de formation » (*sic*), c'est-à-dire que l'échec à cet examen n'empêche pas de passer en classe supérieure, c'est-à-dire en 3<sup>ème</sup> année.

C'est pour nous de l'inconséquence et c'est aussi le moyen de se priver de ce qui pourrait devenir un solide levier pour motiver et mobiliser les élèves. Nous ne souhaitons pas que le BEP soit un examen difficile à obtenir (Dans les dernières années de l'ancien bac pro, il avait tendance à devenir plus difficile que le bac avec des résultats bien plus faibles ; ce qui était une aberration). Le BEP doit être rendu obligatoire et devenir un examen probatoire, d'aptitudes professionnelles et de culture générale. Nous y reviendrons dans la suite de ce rapport.

## II- LA NOUVELLE ORGANISATION

### **A) Comment les enseignements sont-ils organisés ?**

Les anciens bacs pros, grande innovation de la fin des années 80, avaient connu un développement progressif et une grande diversité. Cette diversité se manifestait dans l'organisation et le contenu pédagogique de chacune des filières. On ne pouvait donc confondre un bac secrétariat avec un bac industriel. Il y avait bien pour chacun de ces bacs une redondance avec les BEP mais chacun possédait sa spécificité.

Ce qui caractérise les nouveaux bacs, c'est à la fois une homogénéisation des différentes filières avec une structuration commune et une globalisation des horaires ; ce qui signifie qu'il n'y a plus de division des horaires, ni des méthodes, ni des contenus année par année.

La répartition suivante se retrouve pratiquement dans toutes les filières :

<b>ENSEIGNEMENT</b>	<b>HORAIRE GLOBAL</b>	<b>HORAIRE ANNUEL</b>
Enseignement professionnel	1152 heures	384
Français/Histoire	380	126
Maths	180	60
LV1	84	28
Prévention santé/environnement	84	28
Arts appliqués	225	75
Accompagnement personnalisé	210	70

Il faut y ajouter 770 heures de formation en entreprises sur 3 ans, ce qui représente 22 % du temps scolaire.

Ce qui n'a pas changé, ce sont les différences de coefficient au bac entre les différentes disciplines ; ce sont toujours les disciplines professionnelles qui ont le plus gros coefficient. Les épreuves sont toujours au nombre de 3 : soit un CCF (contrôle continu des connaissances en cours de formation), soit une épreuve orale, soit une épreuve écrite. Par exemple, dans pratiquement toutes les filières, le français et l'histoire sont des épreuves écrites d'une durée de 2 h 30 pour le français, de 2 h pour l'histoire avec un coefficient de 2,5 chacune.

Les épreuves pros sont en général au nombre de 4, se passent en majorité en CCF et ont un gros coefficient de 10.

L'accompagnement personnalisé ne peut être considéré comme une innovation majeure car des aides sous forme de module étaient déjà prévues dans l'ancienne organisation des bacs pros.

### **B) Qu'est-ce qui ne va pas dans ce nouveau bac pro ?**

Pour nous, le problème essentiel réside dans la répartition des horaires et des contenus. Qu'est-ce qui est fait en 1<sup>ère</sup> année, puis en 2<sup>ème</sup> année et enfin en 3<sup>ème</sup> année ? N'y a-t-il pas un risque de redondance ? Les textes précisent que rien n'est préconisé et que ce sont les établissements qui doivent élaborer un projet pédagogique qui se répartira à partir de l'enveloppe globale des horaires attribués. Mais cela ne nous rassure pas du tout et nous avons essayé de savoir comment les établissements avaient organisé les années et réparti les horaires. Tout nous laisse penser qu'un grand nombre d'établissement a eu tendance à reconduire l'ancienne organisation pour les deux dernières années. On peut le comprendre car c'est sans doute plus rassurant mais c'est artificiel et laisse entier le problème du contenu de la première année. D'autres établissements ont fait ce qu'ils ont pu pour essayer de construire une progression pédagogique sur 3 ans. Mais nous avons appris aussi et sans en être trop surpris, que la construction d'un projet qui donnait lieu à de multiples discussions, à des disputes aussi, n'engageait jamais l'ensemble des enseignants et parfois, pas même ceux qui l'avaient le plus influencé !

La méthode qui est préconisée par cette réforme nous semble donc être **une mauvaise méthode, qui contient trop de risques de choix arbitraires ou incohérents**. Et on peut être surpris que ceux qui ont élaboré cette réforme, des adultes instruits et exerçant de la responsabilité, aient confondu ce qui relève du général et ce qui relève du particulier !

**Nous proposons donc que le cadre général soit défini par l'Etat et devienne réglementaire.**

Comment ce cadre général pourrait-il être défini ?

## **III- NOS PROPOSITIONS**

Chacune des 3 années doit avoir son identité, sa physionomie ; il faut aussi qu'il y ait une progression méthodique allant du plus élémentaire vers le plus complexe, le plus difficile.

Nous proposons donc que la première année soit consacrée à **ETABLIR LES SAVOIRS**. La deuxième année devra **APPROFONDIR LES SAVOIRS**. Et la troisième année pourra alors se consacrer à ce qui est le plus difficile et le plus complexe : **APPLIQUER LES SAVOIRS**.

#### **A) PREMIERE ANNEE : ETABLIR LES SAVOIRS**

Il ne faut pas oublier que les élèves entrés en 1<sup>ère</sup> année viennent pratiquement tous des collèges et que leurs bases en français, maths et langues vivantes sont très mal assurées. Cette première année de bac pro doit donc reprendre ces bases et les consolider. Mais ce sont aussi les bases des nouveaux savoirs qui vont leur être enseignées et qu'il faudra établir. Par exemple, les bases dans le domaine de la gestion pour les filières commerce et les bases des règles de la déontologie pour le bac « soins et services à la personne ».

La physionomie de cette première année doit reposer sur la priorité accordée à l'écriture et à l'écoute. L'écriture parce qu'elle est trop approximative chez ces élèves de première année et parce que c'est en apprenant à mieux écrire, avec avant tout une attention portée à la langue, qu'ils apprendront à mieux parler. L'écoute parce qu'il faut corriger cette tendance des jeunes élèves à dire n'importe quoi, n'importe comment et sur n'importe quel sujet ! Le modèle leur en est donné par le spectacle des commentaires affligeants dans les « télé-réalité ». Mais il faut leur donner un autre modèle et ce n'est pas en répétant comme une rengaine que « les élèves doivent être acteurs de leur formation » (*sic*) qu'on les fait progresser ; il faut d'abord les instruire. Quand ceux qui prônent la participation des élèves s'expriment sur un sujet qu'ils ne connaissent pas, ils font comme les élèves : ils disent n'importe quoi ou ce qui leur passe par la tête ! **Il faut d'abord écouter pour pouvoir apprendre.**

#### **B) DEUXIEME ANNEE : APPROFONDIR LES SAVOIRS**

Le meilleur approfondissement des savoirs réside dans leur dimension culturelle et scientifique et c'est cet approfondissement que la deuxième année doit mettre en œuvre.

La littérature doit donc être abordée pour le français et les langues vivantes au cours de cette deuxième année ; l'histoire de l'art en dessin et aussi une initiation à la philosophie pour mieux conceptualiser leur culture générale.

C'est par l'étude des règles et des lois que la dimension scientifique peut être abordée, pas seulement en maths mais aussi dans le domaine professionnel. Par exemple, la connaissance des structures hospitalières, de leur histoire et de leur législation pour le bac « soins et services à la personne », la science économique pour les bacs tertiaires et la connaissance des grandes lois de la science physique pour les bacs industriels.

C'est au cours de cette deuxième année que les élèves seront amenés à prendre la parole d'une façon méthodique, et audible, en faisant des exposés par exemple.

A condition que le BEP devienne un examen probatoire de culture générale et d'aptitudes professionnelles, il peut prendre un nouveau sens à l'issue de cette deuxième année et vraiment mobiliser les élèves. Il ne peut être un enjeu que s'il devient une étape obligée. L'humanité n'accorde de valeur qu'à ce qu'elle risque de perdre ou de ne pas obtenir ... Il en est ainsi des jeunes comme des adultes et cela concerne aussi le BEP.

Le comportement des élèves pendant cette deuxième année devra aussi être pris en considération pour leur succès ou leur ajournement au BEP car comment pourrait-on vraiment considérer que des élèves absents ou toujours en retard, arrogants, proférant des insultes et des menaces, possèdent des aptitudes professionnelles ?

#### **C) TROISIEME ANNEE : APPLIQUER LES SAVOIRS**

Le passage de la théorie à la pratique n'est facile pour personne ; cette troisième année doit y préparer les élèves. Dans cette perspective, les stages en entreprises doivent être privilégiés dans cette troisième année. Si une grande souplesse n'est pas anormale pour les deux années précédentes (il ne faut pas y regarder de trop près car trouver un stage devient de plus en plus difficile !), le choix du stage en troisième année doit devenir plus rigoureux, et ajusté à la fois aux enseignements suivis et au métier envisagé.

Le perfectionnement des qualités relationnelles et des qualités d'organisation devra être privilégié dans cette troisième année. Les élèves devront être aussi capables de construire un projet, de l'argumenter, de le réaliser puis de l'évaluer. Par exemple, pour le bac « soins et services à la personne », construire le projet de l'amélioration de l'accueil dans une halte-garderie. Pour le bac administration, construire le projet d'une meilleure organisation des réunions, pour le bac commerce le projet d'une meilleure connaissance de la clientèle. **Après une première année d'initiation aux savoirs et une deuxième année d'ouverture culturelle et scientifique, les élèves sont maintenant entrés dans leur dernière étape, celle des réalisations.** Cette étape exigeait une maturité qu'ils ne pouvaient pas encore avoir en accédant au lycée professionnel après le collège. Cette maturité doit leur permettre d'exercer des responsabilités. Dans cette perspective, il serait judicieux que chacun des élèves de troisième année devienne le « correspondant » d'un élève de première année, chargé de le conseiller, de le guider et de l'aider.

## CONCLUSION

### *Le devenir des bacs pros*

Les anciens bacs pros avaient vite grandi mais avaient mal vieilli ! Les nouveaux bacs pros semblent exister au forceps !

Mais de la même façon que les anciens bacs pros auraient pu être améliorés, leurs défauts corrigés et leurs performances améliorées, si on l'avait voulu, les nouveaux bacs peuvent aussi être révisés et consolidés, à la condition de le vouloir ...

Mais il ne suffira pas de le vouloir, il faudra aussi en prendre les moyens. Et ce ne sera pas facile de rompre avec tout un bavardage pédagogique, aussi éloigné des réalités que des attentes des élèves. Ce ne sera pas davantage facile de rompre avec les artifices pédagogiques qui ne font pas faire le plus petit progrès aux élèves. Et ce sera très difficile de reconnaître enfin que **les élèves ont besoin que des étapes leur soient proposées** et qu'il leur soit précisé qu'ils ne pourront pas les sauter et que ce sera une étape après l'autre.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est indispensable de **concevoir chacune des trois années des bacs pros comme des étapes pédagogiques ayant chacune sa cohérence et sa nécessité.**

Les bacs pros doivent devenir adultes. Il est encore temps de mettre fin aux bavardages et aux enfantillages...